

**POUR UNE PLUS GRANDE SOLIDARITÉ
AVEC LES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES**

MÉMOIRE DU
COLLECTIF DE LUTTE ET D'ACTION CONTRE LA PAUVRETÉ,
RÉGION DE QUÉBEC (CLAP-03)

Présenté dans le cadre
de la commission parlementaire des affaires sociales
étudiant le Projet de loi 57.

Septembre 2004

Mémoire aux membres de la Commission des affaires sociales
de l'Assemblée nationale du Québec qui ont à étudier le

Projet de loi 57

Loi sur l'aide aux personnes et aux familles

Préambule :

Nous considérons que l'aide sociale n'est pas un privilège, mais un droit comme l'affirmait le Parti libéral au pouvoir dans la Loi 26 , en 1969 :

«... Le nouveau projet affirme implicitement les droits fondamentaux suivants:

Premièrement, le droit à l'aide sociale pour toute personne privée de ses moyens de subsistance.

Deuxièmement, le droit à l'aide sociale, quelle que soit la cause du besoin.

Troisièmement, le droit à la personne ou à la famille qui présente une demande, de recevoir du fonctionnaire désigné l'information requise pour l'obtention de l'aide sociale.

Quatrièmement, le droit à la révision et à l'appel pour tout requérant ou bénéficiaire qui pourrait se croire injustement traité.

Cinquièmement, le droit d'Égalité de tous devant la loi.

Sixièmement, le droit au respect de la confidentialité des renseignements obtenus aux termes de la loi»¹

Cette loi venait, en outre, mettre fin à l'arbitraire des régimes particuliers comme ceux des mères nécessiteuses, des vétérans et venait les intégrer dans un seul régime, éliminant ainsi les inégalités engendrées par l'éclatement de telles mesures.

Introduction :

Avec la loi 57, on assiste à la perpétuation de ces inégalités et de l'exclusion des moins nantis tel qu'illustré par la *pyramide sociale*, ci-annexée. On peut voir, dans cette pyramide, que les personnes sans-emploi, les travailleuses et travailleurs à faible revenu,

¹ Jean-Paul Cloutier, ministre de la Santé, de la Famille et du Bien-Être social. Extrait du

dont les femmes forment la majorité, sont en quelque sorte les piliers de cette pyramide. Ces catégories de moins nantiEs sont opprimées. Elles possèdent peu ou pas de pouvoirs économique, politique et idéologique. L'écart entre les personnes appauvries et les personnes qui détiennent les pouvoirs continue de grandir, contribuant ainsi à l'effritement de la classe moyenne.

Il y aurait pourtant moyen de repenser l'organisation de la société en la ramenant à une mesure humaine où l'égalité et la justice sociale primeraient. Cela pourrait être possible en changeant les rapports verticaux de la pyramide en rapports horizontaux. De cette façon, il n'y aurait plus qu'une société, sans division de classes et de sexes. Une fiscalité adaptée aux besoins des citoyenNEs pourrait, entre autres, amorcer ce changement de rapports pour une société plus égalitaire et plus solidaire.

Le **CLAP-03** (*Collectif de lutte et d'action contre la pauvreté, région de Québec*) croit en la possibilité de changer les rapports verticaux de domination en rapports horizontaux pour une plus grande égalité et solidarité entre les citoyenNEs.

Qui est le **CLAP-03**?

Ce collectif est formé de six organismes de la région de Québec qui sont axés sur la lutte contre la pauvreté et la mobilisation des personnes appauvries. Ces organismes sont les suivants :

L'Association pour la défense des droits sociaux Québec métro (l'ADDS-QM) est un groupe populaire qui défend les droits collectifs et individuels des personnes sans emploi ou vivant une situation de pauvreté. Fondée en 1973, elle vise en priorité à regrouper et à défendre les droits des personnes assistées sociales dans une approche de conscientisation et d'éducation populaire.

La Courtepointe est un réseau d'entraide et de solidarité pour les personnes vivant une situation de pauvreté dans Sainte-Foy/Sillery. Cet organisme a pour objectifs de; briser l'isolement, développer des façons créatives de lutter contre la pauvreté et de promouvoir l'intégration et l'engagement social.

Carrefour de pastorale en milieu ouvrier (CAPMO) est un organisme d'éducation populaire autonome qui vise à développer des pratiques d'entraide, de solidarité et à construire une société plus juste et plus équitable.

Moisson-Québec, la seule banque alimentaire alternative de la région de Québec a pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes vivant des conditions socio-économiques difficiles. Bien que la récupération et la redistribution de denrées soient au cœur de nos pratiques, Moisson Québec travaille sur plusieurs plans dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, c'est-à-dire : le développement de pratiques alternatives (cuisines collectives, groupes d'achats, jardins collectifs...), le soutien au réseautage des organismes et la mise en place de diverses formations, animation dans notre réseau et dans la population en général.

- La possibilité pour l'ensemble des prestataires de garder leur maison et leur voiture et d'avoir accès à un coussin d'épargne plus élevé qu'en ce moment.
 - L'exemption totale de la pension alimentaire reçue pour une ou un enfant du revenu considéré pour le calcul de la prestation.
- La reconnaissance du droit à des mesures d'insertion et d'aide à l'emploi, incluant le droit de recours.
 - L'élargissement de la notion de gain permis afin de permettre de cumuler des revenus de soutien autres que des revenus de travail (revenus de la Régie des rentes, de la CSST, de l'IVAC, etc.)

Nous réclamons aussi :

-L'ouverture d'un débat public, mettant à profit l'expertise citoyenne, y compris celle des personnes en situation de pauvreté, en vue d'imaginer et d'élaborer le régime de garantie du revenu qui devrait remplacer le régime actuel d'aide sociale pour faire un vrai saut qualitatif en direction d'un Québec sans pauvreté.

-Que le projet de loi devant remplacer le programme APPORT par la mesure de Prime au travail soit rendu public immédiatement et qu'il maintienne les garanties existantes sur le plan des services de garde.

-Que soit rendu public l'examen d'impact requis par l'article 20 de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* dans le cadre du projet de loi 57 et pour tout projet de loi qui le remplacerait.

Micheline Belisle

pour le Collectif de lutte et d'action contre la pauvreté, région de Québec

Nous référons au mémoire du Collectif pour un Québec sans pauvreté et à celui du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) pour une présentation plus détaillée.

LA DIVISION PYRAMIDALE DE LA SOCIÉTÉ EN CLASSES SOCIALES

